



# REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -** DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

### Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Monte Carlo 7

Identité du demandeur : Madame France Vlassembrouck

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Modifier le nombre de logements de 1 à 2 et la façade à rue, réaliser une loggia avec

terrasse au 2ème étage et mettre en conformité la construction d'une annexe au 1er étage

et la modification de la toiture - PU 28860

**PRAS:** zones d'habitation à prédominance résidentielle

#### Motif principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur) –

### L'enquête publique se déroule :

A partir du 07/10/2025 et jusqu'au 21/10/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 21/10/2025, soit :

• par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles

par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation
 à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels

• sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 04 novembre 2025

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 01/10/2025

Par le Collège :

La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre, L'Echevin délégué,



## Certificat d'affichage

### Getuigschrift van aanplakking

### Urbanisme Environment Stedenbouw Leefmilieu

### **PERMIS D'URBANISME - PU 28860**

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

<u>demandeur:</u>

<u>aanvrager:</u> Madame France Vlassembrouck

bien sis:

goed gelegen: Avenue de Monte Carlo 7

A Forest - Te Vorst,

